COMMUNE D'EXCIDEUIL SEANCE DU 19 OCTOBRE 2016 2016 PROCES VERBAL

L'an deux mil seize, le dix-neuf octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame SEDAN Annie, Maire.

<u>PRESENTS</u>: M. BUFFAT, Mme DENYS, M. VAUGRENARD, Mme BOUKHALO, M LE GOANVIC Mme PEYTOUR, M NAUD, M BOSSAVY, M MAGNOU,

<u>ABSENTS</u>: Mme COURNU Mme CHAUMONT, Mme LACOSTE, Mme GRAS, M. TICHET

PROCURATIONS: Mme COURNU à Mme SEDAN

Mme LACOSTE à M MAGNOU

Mme GRAS à Mme DENYS

M TICHET à M NAUD

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme BOUKHALO

ADOPTION DES PROCES VERBAL DES SEANCES DES 10 AOUT ET 7 SEPTEMBRE 2016

Le procès-verbal des séances des 10 août et 7 septembre 2016 sont adoptés à l'unanimité.

AUGMENTATION TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT MUNICIPAL

Le Maire informe l'assemblée qu'un agent affecté à l'entretien des locaux à raison de 23 heures hebdomadaires ne dispose pas d'assez de temps pour assumer pleinement ses fonctions.

De nouvelles attributions lui ont été confiées (TAP, surveillance des enfants le mercredi et entretien du gymnase).

Par conséquent, Madame le Maire propose d'augmenter la durée de travail de cet agent de 5 heures hebdomadaire, soit de 23 heures à 28 heures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

<u>Décide</u> d'élever de 23 heures à 28 heures la durée hebdomadaire de travail de Madame BOURDINEAU Catherine à compter du 1^{er} novembre 2016 sous réserve de l'accord de l'avis du Comité Technique Départemental.

<u>Autorise</u> le Maire à signer les pièces nécessaires à ces modifications.

APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le plan communal de sauvegarde élaboré par monsieur VAUGRENARD, aidé dans cette mission par Monsieur BUFFAT et madame DENYS, est présenté au membre du conseil municipal.

COMMUNE D'EXCIDEUIL SEANCE DU 19 OCTOBRE 2016 2016 PROCES VERBAL

Le Maire rappelle à son Conseil que la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile (et son décret d'application du 13 septembre 2005) vient renforcer et préciser le rôle du Maire en cas de crise majeure et rend obligatoire l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.).

Ce plan regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population.

Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Le comité de pilotage composé de membres du Conseil Municipal, du chef d'établissement (EPHAD et cité scolaire), d'un représentant du SDIS 24, du chef de centre de secours d'Excideuil, du lieutenant de gendarmerie ont travaillé sur ce document et l'ont validé 5 octobre 2016.

Monsieur BOSSAVY demande à être contacté, en cas de besoin, en priorité sur son téléphone fixe.

Monsieur LE GOANVIC, à la demande du maire, fait un compte rendu de l'exercice du « Plan Particulier de Mise en Sureté » (attentat intrusion) réalisé à la cité scolaire. Essai relativement bien réussi même si de petites améliorations devront être apportées pour les prochains exercices. Les élèves se sont montrés sérieux et conscients du danger.

Après avoir pris connaissance de ce document et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Désigne Monsieur VAUGRENARD comme représentant PCS,
- Approuve le Plan Communal de Sauvegarde tel qu'il est présenté,
- Dit qu'il est consultable en Mairie.

ACQUISITION TERRAIN

Madame le Maire informe des démarches entreprises avec madame HEDDE pour le compte de l'indivision DARBORD, afin d'acquérir une partie de la parcelle référencée AB 20, sis rue Saint Antoine pour une superficie de 29 m2.

Elle rappelle que cette acquisition représente un intérêt majeur pour la commune en permettant de sécuriser le carrefour RD 76 et VC 1.

La commune s'engage à arracher l'arbre et à reconstruire le mur afin de sécuriser le carrefour.

Ouï cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

<u>**Décide**</u> d'acquérir une parcelle d'une superficie de 29 m² pour l'Euro symbolique.

COMMUNE D'EXCIDEUIL SEANCE DU 19 OCTOBRE 2016 2016 PROCES VERBAL

<u>Désigne</u> Maître ARTIGUE – CAZCARRA Christelle notaire à Excideuil pour l'établissement des actes à venir

QUESTIONS DIVERSES

I Interventions du Maire

- Suite à la fusion des écoles maternelle et élémentaire d'Excideuil depuis la rentrée 2016/2017, il est nécessaire de nommer deux représentants. Le Conseil municipal désigne : madame BOUKHALO et Monsieur NAUD, titulaires et Mme LACOSTE et PEYTOUR, suppléantes.
- Courrier du SDIS concernant la réhabilitation du centre de secours : Modification dans la convention « L'année de la 1^{ère} échéance sera celle à laquelle les actes d'engagement des titulaires des différents lots du marché de travaux auront été notifiés »
- Remerciements aux personnes bénévoles qui ont participé au nettoyage de l'îlot du moulin de la baysse.
- Remerciements de la proviseure de la cité scolaire pour le transport des vélos par un élu à Brantôme pour le championnat UNSS de raid multisports de nature. 26 élèves ont participé.
- Remerciements du comité départemental de judo pour le « judo tour Dordogne » qui s'est déroulé à Excideuil du 7 au 29 juillet dernier.
- Soirée organisée par viv'Excideuil le 22 octobre au château au profit de la ligue contre le cancer
- Les sanitaires installés aux promenades vont être bientôt opérationnels.
- Etude en cours de pose de chicanes route de Thiviers avec la DDT. Des écluses provisoires vont être posées la semaine prochaine afin de mesurer l'efficacité, contrôler la vitesse et faire un comptage des véhicules.
- 4G Orange : rencontre avec le directeur départemental d'orange qui cherche à améliorer le réseau. Autorisation donnée pour modifier le relais sur le pilonne en bas de l'Avenue Clergerie.

Intervention de Marc BUFFAT

Zéro herbicide : Rendu du diagnostic par FREDON qui permettra d'obtenir des subventions à hauteur de 70 % pour l'acquisition de matériel